- En janvier 2000, le premier ministre du Canada et le président du Costa Rica ont annoncé que les deux pays entameraient des discussions sur un éventuel accord de libre-échange. Les négociations sont en cours.
- En 1998, lors d'une réunion des ministres du commerce international à San José au Costa Rica, le Canada a signé un protocole d'entente pour intensifier ses relations avec le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador dans le domaine du commerce et des investissements.
- Le Canada défend depuis longtemps la cause des petites économies et comprend leur inquiétude en ce qui concerne la participation aux négociations sur la Zone de libre-échange des Amériques. En qualité de président du Comité des négociations commerciales, le Canada collabore étroitement avec le Groupe consultatif sur les économies de petite taille et fournit une aide technique visant à améliorer la capacité de ces pays de l'hémisphère à participer aux négociations.
- Les exportations canadiennes en Amérique centrale totalisaient 335,2 millions de dollars en 1999, comprenant des machines, du papier journal, des denrées alimentaires et du matériel de télécommunications. Les importations canadiennes en provenance d'Amérique centrale en 1999 atteignaient 470,4 millions de dollars, et étaient composées de café, de bananes et autres fruits, de légumes et de fruits de mer.

Coopération au développement

- Depuis 1967, le Canada a fourni 1,2 milliard de dollars d'aide au développement des pays de l'Amérique centrale. De 1996 à 1999, la moyenne annuelle de l'aide canadienne à ce chapitre s'est chiffrée à 65 millions de dollars.
- Les programmes de l'ACDI ont quatre priorités : 1) la démocratisation, la saine gestion des affaires publiques et les droits de la personne; 2) les besoins humains fondamentaux et l'atténuation de la pauvreté; 3) la gestion durable des ressources naturelles; 4) la prestation de services d'infrastructure, avec un accent particulier sur l'eau et l'énergie.
- Au nombre des projets régionaux en Amérique centrale, il convient de citer le Projet régional de l'énergie électrique, qui aide à la mise en œuvre des réformes dans le domaine de l'énergie électrique, ainsi que le Fonds pour l'égalité des sexes, qui favorise la participation pleine et entière des femmes au développement de leurs sociétés.